

séminaires, des stages, etc. Or, ceux-ci ne sont pas toujours ouverts aux Bruxellois qui, peut-être, fréquentent pourtant une école en Wallonie.

Le dispositif pourrait donc être amélioré, notamment en prenant exemple sur les services d'accompagnement wallons. Le fait de rester un an ou deux de plus en milieu scolaire est très positif, mais n'arrange rien, car ce délai supplémentaire n'est pas mis à profit pour trouver une solution pour la suite.

Je vise ici les cas les plus difficiles (les formes 1 et les formes 2) pour lesquels l'année supplémentaire ne s'inscrit pas dans un véritable projet. À mon avis, il doit être possible d'améliorer les choses.

**Mme la présidente.**- L'incident est clos.

### QUESTION ORALE

**Mme la présidente.**- L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Sidibé.

LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ATTEINTES DE CÉRÉBRO-LÉSIONS

DE **MME FATOUMATA SIDIBÉ**

À **MME CÉLINE FREMAULT**, MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Sidibé.

**Mme Fatoumata Sidibé (FDF).**- Le phénomène des cérébro-lésions nous concerne tous, car nous sommes tous à risques. Cette affection renvoie à des personnes présentant une lésion cérébrale acquise à l'âge adulte : traumatisme crânien survenu à la suite d'un accident sur la voie publique, d'une chute ou d'une agression, personnes victimes d'un accident vasculaire cérébral. Certains sports sont également propices à ces lésions.

Appartenant à une catégorie hautement spécifique de la grande dépendance, les personnes cérébro-lésées requièrent un encadrement particulier cohérent avec leur parcours de vie. Les séquelles de cette affection peuvent être très diverses et sévères. Les plus fréquentes sont les troubles moteurs et sensoriels, les troubles de la communication, mais aussi des troubles invisibles, du moins à première vue : des séquelles cognitives, comportementales et psycho-affectives, très lourdes à supporter au quotidien, tant pour la personne elle-même que pour son entourage.

Si cette interpellation se situe dans le contexte crucial du manque de places d'accueil pour les personnes en situation de handicap, et particulièrement pour celles en situation de grande dépendance, il s'agit de m'attarder sur les personnes cérébro-lésées qui appartiennent à la catégorie spécifique de la grande dépendance, nécessitant une prise en charge tout aussi spécifique.

Par ailleurs, la grille d'analyse sur la base des critères administratifs et cliniques a tendance à approcher la grande dépendance de manière non différenciée. En Belgique, certains professionnels estiment l'incidence à 350 nouveaux cas par an. Mentionnons également que nombre de cérébro-lésés ne sont pas diagnostiqués. Si on creuse, il y aurait des SDF et des prisonniers qui seraient cérébro-lésés, avec handicap invisible. À cette incidence, il convient d'ajouter les personnes ayant subi un accident vasculaire cérébral et qui en gardent des séquelles invalidantes.

L'institution spécialisée la Braise que j'ai eu l'occasion de visiter à plusieurs reprises est, depuis 1987, la seule structure dédiée à cette problématique en Belgique. Modèle de référence en matière de prise en charge à long terme d'adultes

cérébro-lésés, la Braise est reconnue au niveau international et constitue une référence pour de nombreux pays.

Actuellement, cette institution comprend différentes structures : un centre de jour, un service d'accompagnement qui suit une quarantaine d'adultes à domicile, un centre de réadaptation cognitive qui assure une prise en charge intensive d'une dizaine d'adultes traumatisés crâniens ou victimes d'AVC et un service de répit pour les personnes cérébro-lésées en situation de grande dépendance et leur entourage.

L'asbl dispose également de quatre places dans des appartements supervisés. Elle se bat pour faire aboutir un tout nouveau projet de construction d'un centre d'hébergement qui accueillera une quinzaine d'adultes. Le travail réalisé par la Braise est remarquable. Mais la tâche est immense et les listes d'attente sont longues.

Quand la famille et les aidants proches ne peuvent pas ou plus accueillir les proches cérébro-lésés, faute de places d'accueil, ceux-ci sont hébergés dans des maisons de repos, qui sont parfois la seule alternative possible pour des personnes en situation de grande dépendance. Ce sont parfois des personnes très jeunes, de moins de 30 ans.

Le décalage avec les résidents plus âgés est grand. On envoie des personnes qui ont fait de la vie dans des lieux de fin de vie. En outre, le personnel des maisons de repos est rarement formé pour accueillir ces personnes aux besoins et à la prise en charge spécifiques.

Le risque est donc important de voir ces personnes très isolées au sein de la maison de repos avec, entre autres conséquences, l'impossibilité d'évoluer, de s'améliorer, de réapprendre les gestes simples de la vie courante. Ce type d'hébergement, s'il permet de trouver une solution à court terme, n'est certainement pas idéal.

Il n'est adapté ni à la particularité des séquelles des cérébro-lésés, ni aux besoins d'adaptation cognitive et d'accompagnement spécifique, ni à la spécificité du handicap acquis, qui demande de faire le deuil de la vie précédente. En effet, les cérébro-lésés sont des personnes qui ont eu une vie normale et qui sont tombées dans le handicap.

La Braise travaille avec beaucoup de souplesse et de créativité, ce qui est indispensable pour ces personnes cérébro-spinales. Des patients progressent dans les centres de jour. On peut même parler de miracle. Pour réinsérer une personne cérébro-lésée, il faut aussi travailler avec les aidants proches, travail que la Braise accomplit.

La sixième réforme de l'État est en train de profondément affecter le secteur avec les conséquences en termes de financement que nous connaissons. De manière générale, l'inclusion doit être pensée avec des moyens suffisants, sinon elle est incomplète. De nombreux progrès ont été faits en matière d'inclusion, mais beaucoup de chemin reste à parcourir.

Ajoutons à cela un ajustement budgétaire des dotations pour le moins défavorable à Bruxelles. Sait-on déjà quel impact cet ajustement aura sur le financement des infrastructures ? Il est primordial que tous les acteurs se réunissent pour discuter des conséquences de la réforme de l'État. La Braise est demandeuse d'y participer. Disposez-vous d'estimations plus récentes concernant le nombre de personnes cérébro-lésées ? Quel est le subside actuellement alloué à la Braise ?

La Braise porte également un projet destiné aux jeunes aidants proches, afin de pouvoir favoriser les rencontres et un échange de bonnes pratiques. Cependant, le ciblage de ces jeunes est peu aisé. Avez-vous connaissance de ce projet ?

Le cas échéant, avez-vous proposé une contribution ou un partenariat ?

La Braise bénéficie d'un subside venant compléter ses fonds propres afin de mener son projet d'hébergement à bien. Pourriez-vous nous rassurer quant au soutien au fonctionnement de ce projet ?

Enfin, un Plan grande dépendance et un Plan autisme existent. Un Plan cérébro-lésés est-il envisagé ?

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Fremault.

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Le phénomène de cérébro-lésions nous concerne tous puisqu'il s'agit d'un handicap qui peut affecter chacun d'entre nous et à tout moment.

Les besoins des personnes atteintes de cérébro-lésions sont importants et bien souvent urgents au vu du bouleversement que représente l'acquis brutal de ce handicap.

J'ai d'ailleurs pu constater cette réalité lors d'une visite à la Braise au mois de janvier dernier. Il est indispensable d'offrir une prise en charge spécifique et de qualité afin d'améliorer les conditions de vie de la personne elle-même, mais également de son entourage : ses parents, frères et sœurs et ses proches.

En ce qui concerne l'estimation du nombre de personnes atteintes de cérébro-lésions, le service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) et l'Observatoire de la Commission communautaire française ne disposent pas de chiffres à l'heure actuelle.

Toutefois, d'après une étude réalisée par la Braise en 2005, on compterait 350 nouveaux cas de lésions cérébrales décelés par an. Bien entendu, tous ne nécessitent pas systématiquement une place en hébergement ou en centre de jour.

Toutefois, ces personnes ayant survécu à leurs lésions devront, pour la plupart, être prises en charge par des professionnels spécialisés à moyen ou long terme. Je peux également vous indiquer, grâce au rapport d'activité 2014 de la Braise, que 60 personnes ont été accompagnées par son service général, ainsi que huit autres pour sa mission extra-sitting.

Effectivement, le contraste entre l'offre de services et les besoins est considérable. C'est la raison pour laquelle il est impératif d'investir davantage afin d'amplifier les aides destinées à ce public spécifique. J'en profite donc pour répondre à votre question relative aux subsides.

En ce qui concerne le centre de jour pour adultes dont la capacité agréée d'accueil est de 33 personnes, la subvention annuelle prévue en 2015 s'élève à 1.618.000 euros. Il faut également ajouter un montant de 52.000 euros relatif aux deux conventions prioritaires de cette année.

La Braise perçoit également une subvention de 330.600 euros pour son service d'accompagnement, agréé pour les jeunes (à partir de 12 ans) et pour les adultes. Ce service exerce également deux missions complémentaires :

- les logements accompagnés. Le service dispose de 4 appartements individuels situés dans deux maisons à Anderlecht. Le logement accompagné s'adresse aux adultes qui ont un potentiel d'évolution en termes d'autonomie et qui fréquentent le centre de jour. Cette expérience permet d'évaluer les capacités de la personne dans les actes de la vie quotidienne, de définir ses besoins et ainsi de l'orienter vers le lieu de vie le plus adéquat ;

- l'extra-sitting. L'objectif principal est de répondre aux besoins de répit des familles en organisant des gardes actives individuelles au domicile de la personne, à l'extérieur ou dans les locaux de l'asbl. Constatant le nombre important de demandes qui ne pouvait être traitées, j'ai décidé de renforcer cette mission à partir du 1er juillet 2015.

Cette demande a déjà reçu l'avis positif du conseil consultatif et sera donc présentée au Gouvernement francophone bruxellois dans le courant de ce mois. Ce transfert en catégorie 2 permet de passer de 1.000 heures par an à 2.750 heures, pour un montant supplémentaire de 86.000 euros en année pleine.

Par ailleurs, la question des aidants proches est une problématique transversale bien connue qui concerne tant le secteur de l'aide aux personnes, de l'action sociale, mais également celui du handicap.

Différentes associations s'occupant de personnes en situation de grande dépendance rencontrent régulièrement des familles dans lesquelles les aidants proches sont les parents ou même parfois les enfants ou les jeunes adultes.

La question des jeunes aidants proches relève de situations particulièrement difficiles à vivre et qui méritent tout notre soutien. Il n'est pas normal qu'un enfant ou un jeune prodigue des soins et assume des responsabilités habituellement réservées aux adultes qui deviennent excessives et inappropriées. Cette situation provoque un stress intense, une perte d'estime de soi, la perte d'amis et de possibilités de loisir et mène parfois à un décrochage scolaire.

Je remercie donc la Braise pour cette initiative nouvelle dont je suis bien évidemment au courant et qui nous rappelle avant tout l'obligation que nous avons de respecter les principes fondamentaux issus de la Déclaration des droits de l'enfant.

Les différents objectifs de ce projet sont les suivants :

- créer une plate-forme active pour identifier ces jeunes au travers des associations existantes ;
- mener une campagne dans les écoles pour qu'une personne ressource puisse identifier ces jeunes et travailler ensuite en réseau ;
- organiser une journée d'étude le 7 octobre 2015 pendant "la semaine des aidants proches".

J'en profite pour souligner l'importance de cette semaine de sensibilisation, puisqu'elle a pour objectif de mettre l'aidant proche en avant, de montrer qu'il n'est pas seul dans cette situation et favorise ainsi l'échange d'expériences. Nous avons d'ailleurs décidé de soutenir les différentes actions qui s'y dérouleront.

Je terminerai en soulignant que ce projet à destination des jeunes aidants proches apporte une vraie valeur ajoutée aux réflexions. Il est indispensable de prendre davantage en compte cette réalité qui touche les plus jeunes. Je suis donc particulièrement attentive à développer des collaborations entre mes compétences relevant à la fois de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune (Action sociale, Aides aux personnes, handicap) afin d'apporter des réponses concrètes aux difficultés rencontrées.

Vous m'interrogez sur l'éventualité d'un plan cérébro-lésés. Il n'y a pas si longtemps, je vous ai fait part dans cette même enceinte d'un constat nuancé que j'ai pu découvrir au cours des différentes visites de terrain, des rencontres et rendez-vous avec les associations du secteur. Je suis, depuis le mois de septembre, en moyenne une fois par semaine avec les

associations sur le terrain. Nous devons impérativement être attentifs à favoriser davantage l'inclusion, tout en apportant également une offre spécialisée pour répondre à certains besoins spécifiques.

J'estime qu'il est indispensable de se munir, au niveau de la Commission communautaire française, d'un plan qui réponde avant tout à la condamnation de la Belgique par les Nations unies. Dans cette perspective, il ne s'agit pas d'avoir un plan grande dépendance, un plan autisme, un plan pour les cérébro-lésés, un plan pour la trisomie 21 ou un plan pour chaque type de handicap à Bruxelles. Mon ambition est de présenter dans le courant du mois de juillet, un plan global d'investissement qui établira une programmation en vue de créer des places et du répit à Bruxelles pour répondre aux besoins les plus urgents, tout handicap confondu. Je ne vous cache pas que des moyens budgétaires supplémentaires devront être dégagés chaque année pour le mettre en œuvre.

En ce qui concerne le projet de centre d'hébergement destiné aux personnes atteintes de cérébro-lésions, je peux déjà vous annoncer qu'il fait partie de priorités de ce plan global d'investissement. J'ai eu l'occasion de rencontrer la directrice de la Braise, Mme Croisiaux, à plusieurs reprises notamment sur ce sujet. De manière générale, un subside est octroyé à une association afin de financer le travail à mi-temps d'un chargé de projet. Toutefois, aucun budget n'a encore été alloué à l'heure actuelle à la Braise. Par souci de cohérence et de transparence, il me semblait logique de présenter d'abord le plan global d'investissement au gouvernement francophone bruxellois et d'ensuite m'assurer des moyens budgétaires disponibles. Soyez rassurée, je ferai tout mon possible pour aider la Braise à mener ce projet à terme afin qu'il y ait, enfin à Bruxelles, une réponse adaptée aux besoins des personnes atteintes de cérébro-lésions.

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Sidibé.

**Mme Fatoumata Sidibé (FDF).**- Je vous remercie pour votre réponse, Madame la ministre, et pour votre volonté de continuer à soutenir les actions de la Braise et d'en intensifier certaines. On entend bien que la grande dépendance doit être envisagée de manière globale, avec une inclusion globale et un plan global que vous mettez en place. Il est en tout cas important d'attirer l'attention sur les cérébro-lésés qui n'ont pas envie d'être invisibles dans ce débat et qui sont demandeurs d'être autour de la table pour évaluer et faire évoluer les avancées de la sixième réforme de l'État.

Il faudrait également être attentif à la question du financement du personnel de la Braise. Il y a des questions d'ancienneté qui riment souvent avec une meilleure qualité professionnelle. Il est donc important qu'elle maintienne ce personnel qui, forcément, coûte plus cher et qu'elle ne tombe pas dans le risque d'engager d'autres personnes pour surmonter les difficultés inhérentes à la situation économique actuelle.

Nous serons attentifs à l'inclusion à tous les niveaux.

*La séance est suspendue à 12h59.*

*La séance est reprise à 14h19.*

## QUESTION D'ACTUALITÉ

**Mme la présidente.**- L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Van Goidsenhoven.

## LE REPORT DU BARBECUE ANNUEL DE BRUXELLES FORMATION POUR CAUSE DE RAMADAN

DE **M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN**

À **M. DIDIER GOSUIN**, MINISTRE EN CHARGE  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ET À **Mme FADILA LAANAN**, MINISTRE-PRÉSIDENTE

**Mme la présidente.**- La ministre Cécile Jodogne répondra à la question d'actualité, au nom des ministres concernés.

La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- La presse a annoncé le report d'une festivité traditionnelle, à savoir un barbecue estival.

Les causes de ce report, semble-t-il de nature religieuse, ont suscité un certain émoi au sein de l'organisme en question. Êtes-vous au courant de ce fait ?

Ne serait-il pas opportun de rappeler à ses responsables qu'ils doivent être attentifs à la neutralité d'un organisme d'intérêt public comme Bruxelles Formation, actif dans l'enseignement et la formation ?

Selon nous, la neutralité des pouvoirs publics est un élément fondamental de notre modèle de société. Il faut éviter tout malentendu en la matière.

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Jodogne.

**Mme Cécile Jodogne, ministre.**- Dans la gestion d'un organisme d'intérêt public, il faut distinguer la gestion stratégique de la gestion opérationnelle. Si la gestion stratégique est une responsabilité partagée entre le Collège - via le ministre de tutelle - et le comité de gestion, la gestion opérationnelle relève par contre de la direction générale.

Dans ce cadre, la question de l'organisation d'une fête du personnel relève bien de la gestion interne quotidienne de Bruxelles Formation. Ni le Collège, ni le ministre ne doivent s'immiscer dans ce type d'événements.

Par ailleurs, il est évident que dans la gestion interne d'un organisme d'intérêt public (OIP), on ne peut en aucun cas contrevenir au principe de la neutralité des services publics. Il y a donc là, à tout le moins, une maladresse dans la communication de la direction générale. Celle-ci, cependant, a été rapidement corrigée par un courriel adressé à l'ensemble du personnel.

Au nom du ministre de tutelle, M. Gosuin, il ne me semble donc pas utile de polémiquer davantage à ce sujet. Par ailleurs, lorsqu'on veut organiser une fête du personnel, le bon sens et la bonne gestion supposent que l'on choisisse une date arrangeant le plus grand nombre. L'intention de la direction générale à cet égard ne doit pas être sujette à caution.

**Mme la présidente.**- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- J'entends votre réponse et j'en prends évidemment bonne note. Vous avez dit que la direction avait rétabli les choses. Je pense, au contraire, que le propos est resté très confus. Vous pointez une maladresse. Je suis d'accord avec vous. J'en appelle en la matière à plus de vigilance.